



Assemblée générale

Distr. limitée
3 février 2017
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-quatrième session
Vienne, 30 janvier-10 février 2017

Projet de rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

1. Conformément à la résolution [71/90](#) de l'Assemblée générale, à sa 855^e séance, le 30 janvier, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

2. Le Groupe de travail a rappelé les objectifs de son plan de travail pluriannuel pour la période 2010-2015, que le Sous-Comité avait adopté à sa quarante-septième session, en 2010 ([A/AC.105/958](#), annexe II, par. 7), et prolongé jusqu'en 2017 à sa cinquante et unième session, en 2014 ([A/AC.105/1065](#), annexe II, par. 9), à savoir:

a) Promouvoir et faciliter la mise en œuvre du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace en communiquant des informations pertinentes sur les difficultés rencontrées par les États membres et les organisations internationales intergouvernementales, en particulier ceux qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace;

b) Recenser les éventuelles questions techniques et définir les objectifs, la portée et les caractéristiques de tous les travaux supplémentaires que le Groupe de travail pourrait mener pour promouvoir encore le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace dans des conditions de sûreté. Ces éventuels travaux supplémentaires nécessiteraient l'approbation du Sous-Comité et seraient entrepris compte dûment tenu des principes et traités pertinents.

3. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants:

a) Projet de rapport sur l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et recommandations générales quant à d'éventuels futurs travaux ([A/AC.105/C.1/L.359](#));

b) Recommandations de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace ([A/AC.105/C.1/L.360](#)).



4. Le Groupe de travail a pris note de la présentation faite au Sous-Comité sur le thème “Recommandations de sûreté pour les applications de sources d’énergie nucléaire dans l’espace” par le représentant du Royaume-Uni.

5. Conformément à son plan de travail pluriannuel, le Groupe de travail a poursuivi l’examen du document [A/AC.105/C.1/L.359](#), a établi son rapport sur les progrès accomplis dans l’application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d’énergie nucléaire dans l’espace et a formulé ses recommandations quant aux travaux futurs.

6. La version définitive du rapport et des recommandations, tels que modifiés, a été présentée au Sous-Comité sous forme de document de séance ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.23](#)). Le Groupe de travail a prié le Secrétariat de distribuer ce document sous forme de révision du document [A/AC.105/C.1/L.359](#), immédiatement après la session en cours du Sous-Comité et dans toutes les langues officielles de l’Organisation des Nations Unies.

7. Étant donné les résultats du plan de travail pluriannuel actuel et compte tenu des possibilités offertes pour promouvoir encore l’utilisation des sources d’énergie nucléaire (SEN) dans l’espace dans des conditions de sûreté, le Groupe de travail est parvenu à un consensus sur les recommandations suivantes:

a) Le Sous-Comité devrait continuer de prodiguer des encouragements et de créer les conditions nécessaires pour que:

i) Les États membres du Comité et les organisations intergouvernementales qui utilisent des SEN dans l’espace, ou qui prévoient ou envisagent de le faire, fassent rapport sur les progrès accomplis dans l’application du Cadre de sûreté et recensent les difficultés rencontrées et l’expérience acquise dans ce contexte;

ii) Les États membres du Comité et les organisations intergouvernementales ayant une expérience de l’utilisation de SEN dans l’espace partagent les informations utiles pour résoudre ces difficultés;

iii) Les États membres du Comité ayant une expérience de l’utilisation de SEN dans l’espace présentent les efforts qu’ils ont déployés lors de missions pour appliquer les orientations définies dans le Cadre de sûreté et respecter l’esprit des Principes relatifs à l’utilisation de sources d’énergie nucléaire dans l’espace;

b) Le Sous-Comité devrait donner l’occasion aux États membres du Comité et aux organisations intergouvernementales d’entamer des discussions au sein du Groupe de travail sur les avancées en matière de connaissances et de pratiques et les possibilités qu’elles offrent d’améliorer le contenu technique et la portée des Principes relatifs à l’utilisation de sources d’énergie nucléaire dans l’espace.

8. Le Groupe de travail a établi un nouveau projet de plan de travail tenant compte de ces recommandations et prévoyant les objectifs suivants:

Objectif 1. Promouvoir et faciliter l’application du Cadre de sûreté, en veillant à:

a) Donner l’occasion aux États membres et aux organisations internationales intergouvernementales qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications des SEN dans l’espace de résumer et de présenter leurs plans, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées ou attendues dans la mise en œuvre du Cadre de sûreté;

b) Donner l’occasion aux États membres et aux organisations internationales intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications des SEN dans l’espace de faire des présentations sur les difficultés recensées au titre du

paragraphe a) ci-dessus ainsi que sur les mesures prises en cours de mission pour appliquer les orientations contenues dans le Cadre de sûreté.

Objectif 2. Mener au sein du Groupe de travail des discussions sur les avancées en matière de connaissances et de pratiques et les possibilités qu'elles offrent d'améliorer le contenu technique et la portée des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace par des présentations d'États membres et d'organisations internationales intergouvernementales répondant à l'un au moins des critères suivants:

- a) Expérience pratique de l'application des Principes;
- b) Connaissances des avancées de la science et de la technologie concernant les SEN dans l'espace;
- c) Connaissance des normes et pratiques internationalement acceptées en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire.

9. Le Groupe de travail est convenu pour atteindre ces objectifs d'appliquer le plan de travail ci-après pour la période 2017-2021:

- 2017 Poursuivre ses travaux pendant la période intersessions par des téléconférences ou des réunions, selon que de besoin, afin de préparer les activités à exécuter dans le cadre du plan de travail. Prier le Secrétariat d'inviter, au plus tard en avril 2017, les États membres du Comité et les organisations internationales intergouvernementales à faire des présentations techniques au titre de l'un au moins des objectifs du plan de travail.
- 2018 Recueillir des présentations techniques répondant à l'invitation faite en 2017. Dans son rapport au Sous-Comité, le Groupe de travail devra: a) faire un résumé des présentations techniques; b) recenser toutes les difficultés importantes qui devraient être abordées dans les présentations prévues pour 2019 par les États membres et les organisations internationales intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications de SEN dans l'espace; et c) faire la synthèse des débats consacrés à la possible amélioration du contenu technique et de la portée des Principes. Prier le Secrétariat d'inviter, au plus tard en avril 2018, les États membres du Comité et les organisations internationales intergouvernementales à faire des présentations techniques au titre de l'un au moins des objectifs du plan de travail.
- 2019 Recueillir des présentations techniques selon les mêmes modalités qu'en 2018. Dans son rapport au Sous-Comité, le Groupe de travail devra: a) faire un résumé des présentations techniques; b) recenser toutes les difficultés importantes qui devraient être abordées dans les présentations prévues pour 2020 par les États membres et les organisations internationales intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications de SEN dans l'espace; et c) faire la synthèse des débats consacrés à la possible amélioration du contenu technique et de la portée des Principes. Prier le Secrétariat d'inviter, au plus tard en avril 2019, les États membres du Comité et les organisations internationales intergouvernementales à faire des présentations techniques au titre de l'un au moins des objectifs du plan de travail.

2020 Recueillir des présentations techniques selon les mêmes modalités qu'en 2019. Décider s'il convient de prolonger ou non le plan de travail en cours et, dans la négative, élaborer un projet de rapport récapitulant les présentations techniques reçues et les difficultés rencontrées durant l'application du plan de travail et recensant les possibilités d'amélioration du contenu technique et de la portée des Principes.

2021 Si le plan de travail n'a pas été prolongé, achever le rapport.

10. Conformément au nouveau plan de travail pluriannuel, le Groupe de travail a prié le Secrétariat d'inviter, au plus tard en avril 2017, les États membres du Comité et les organisations internationales intergouvernementales à faire des présentations techniques au titre de l'un au moins des objectifs du plan de travail.

11. Le Groupe de travail a appris avec émotion la disparition de Jan P. Fladeboe (États-Unis d'Amérique), qui contribuait de longue date à ses travaux.
